

DÉLIBÉRATION n° 22-032 de la séance du 08/11/2022
OBJET : Renouvellement des conventions d'adhésion à la médecine de prévention

L'an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

Mmes Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :
Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l'unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'ADHÉSION A LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

EXPOSÉ

Les conventions d'adhésion à la médecine de prévention du Centre de gestion arrivent à échéance le 31 décembre 2022, il convient de les renouveler et de les modifier pour intégrer les évolutions introduites par le décret du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale : développement de la pluridisciplinarité et opportunités permises par les développements technologiques.

L'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention qui peut être réalisée, selon les cas, par un infirmier ou un médecin. On parle dorénavant de « médecin du travail », uniformisant ainsi le vocabulaire avec celui utilisé dans le secteur privé.

Les nouvelles conventions tiennent compte également de la mise en place du Conseil médical le 1er février 2022 et du Comité Social Territorial (CST) le 1^{er} janvier 2023. Elles font désormais référence au code général des collectivités territoriales entré en vigueur le 1er mars 2022.

Est réintroduite la facturation des visites planifiées et non honorées sauf cas d'absence justifiée par un évènement non prévisible (maladie, évènements familiaux réglementaires, grève) afin d'en limiter le nombre. Il est proposé d'en fixer le tarif à 70 euros, tarif correspondant aux visites facturées aux non adhérents.

A ce jour, 276 collectivités et établissements sont adhérents au service médecine représentant 15 602 agents. 5 d'entre eux ont annoncé leur intention de mettre fin à leur adhésion à compter de 2023 : Malville, Savenay et son CCAS, Bouée, Quilly ainsi que Le Pouliguen et son CCAS.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'adhésion au service de médecine de prévention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique et les collectivités dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les collectivités adhérentes.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD